

# ASSOCIATION VIVRE AUTRECHÊNE

19<sup>ème</sup> VIDE GRENIER

à

**AUTRECHÊNE (90140)**

Rue du Gros Chêne et rue d'Autrage

**Lundi de Pentecôte : 6 Juin 2022**

*Restauration sur place*

Renseignements : Au 07 70 58 28 41

Ou

*vivre.autrechene@gmail.com*

Emplacement : 10€ les 4 mètres

---

## Attestation –Inscription Vide-grenier

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : ..... CNI (rayer la mention inutile) Passeport

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

### **Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.(article R321-9 du code pénal)

Fait à : ..... le .....

**Signature**

Ci-joint règlement de .....€ pour l'emplacement pour une longueur de .....X 4 mètres soit : .....MTS.

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

# REGLEMENT VIDE GRENIER

Société organisatrice : Association « Vivre Autrechêne » tél. 07 70 58 28 41

## Règlement :

- Les emplacements après paiement, sont numérotés et attribués au fur et à mesure des réservations.
- Un courrier "confirmation de réservation" est envoyé aux exposants et valide leur inscription, ce document est envoyé aux dates suivantes 15 Avril 1<sup>er</sup> mai, 15 mai 28 mai.
- Pour obtenir ce document, il est impératif de **joindre 1 enveloppe timbrée avec l'attestation d'inscription au Vide grenier (sauf habitants d'AUTRECHÊNE)**.
- Les stands peuvent être mis en place jusqu'à 8 heures.
- Passé ce délai les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant
- Les exposants s'engagent à ne pas vendre des produits consommables sur place, tant solides que liquides.
- Pour les particuliers la vente dans les brocantes reste ouverte de manière exceptionnelle, sous la condition qu'ils n'écoulent que des objets personnels usagés.
- Les exposants doivent respecter les emplacements qui leur sont attribués et les rendre dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Aucun article invendu ne devra rester sur l'emplacement au départ de l'exposant.
- La circulation des véhicules des exposants est interdite dans l'enceinte de la manifestation.
- Les exposants sont tenus de présenter, à la demande des organisateurs, une pièce d'identité et la preuve qu'ils ont acquitté le montant de la location de leur emplacement au moyen du document "Confirmation de réservation" qui leur a été envoyé.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problèmes avec les services fiscaux et la SACEM, en cas de vol, d'accident ou de détérioration du matériel exposé.

## UNE RESTAURATION EST ASSUREE SUR PLACE

---

### MODALITE D'INSCRIPTION

Chèque bancaire à l'ordre de : Association Vivre Autrechêne

A envoyer accompagné de ce bulletin d'inscription à :

**Mr. Hervé Aymonier**  
**6 rue d'Autrage**  
**90140 AUTRECHÊNE**  
**Tél. 07 70 58 28 41**

**Les inscriptions ne seront prises en compte qu'accompagnées des informations suivantes, conformément à la législation en vigueur.**

- **Remplir et renvoyer le bulletin d'inscription ainsi que l'attestation avec le règlement à l'adresse ci-dessus.**
- **Joindre une enveloppe affranchie à votre adresse. (sauf habitants d'AUTRECHÊNE).**

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement et m'engage à les respecter\***

**Date :...../...../2022.**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

\*Remboursable seulement en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.